

DOSSIER CE

BENEFICIEZ DE VOS DROITS DANS VOTRE CSE

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DROITS

SPORT ET LOISIRS

Subvention de 330 à 130€, plus 40 à 10€ par ayant droits*

CHÈQUE CULTURE

Chéquier d'un montant de 100€

BILLETERIE

Partenaire Meyclub subvention de 150€

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

Collège : bon d'achat de 170 à 60€ *
Lycée : bon d'achat de 170 à 60€ *
Allocation études supérieures: 1000 à 100€ *. Remboursement des frais engagés avec un montant de prise en charge différencié selon les revenus. * (allocation imposable)

SOUTIEN SCOLAIRE 2023/2024

Primaires et collèges : 500 à 80€ *.
Montants alloués par famille dans la limite de 50% des frais engagés.

Lycée et études supérieures : 500 à 80€ *.
Montants alloués par famille dans la limite de 50% des frais engagés.

Partenariat avec toutapprendre.com, offre de cours en ligne qui permet aux salariés et leur famille d'accéder en illimité à des milliers d'heures de cours.

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX

MARIAGES ET PACS

Coffret Wonderbox, séjour, bien être ou multirestaurant (menu tout compris pour 2 personnes parmi 350 restaurants gastronomiques)

NAISSANCE ET ADOPTION

Carte cadeau de 150€

RETRAITE

Chèque culture de 150€ ou Multirestaurant

NOËL

Carte cadeau de 120€ et 30€ pour les enfants à charge de moins de 16 ans.

GARDE ENFANTS : -3ans, maternelle-primaire...*

CESU AIDANTS : plafond annuel est de 1000€

VACANCES

CHÈQUES VACANCES

600€ pour les salariés de La Banque Postale. 500€ pour les salariés des filiales adhérentes à L'ADASC.
Participation du CE : 100€ à 480€*

VOYAGES 2023

Week-end : Venise, Copenhague
Séjour famille : Djerba, Mexique
Circuit : Ouest Américain

COLONIE PROPOSÉS PAR LE CE

Pour la tranche 1, subvention de 75% du prix plafonné à 2500€ par enfants et par an. Pour la tranche 5, subvention de 15% du prix plafonné à 350€ par enfants et par an

COLONIE COMPLEMENTAIRE. Pour les colonies municipales, classes vertes (organisme agréé).

En fonction de votre tranche, la subvention est de 40% du prix du séjour plafonné à 500€ /an par enfant. à 10% du prix du séjour plafonné à 150€ /an par enfant.

PARTENARIAT

Air France, Misterfly, Yellow village, Azurèva village; TUI et Les Thermes Marins de Saint-Malo...

* CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Basé sur le revenu fiscal de référence 2021 (avis d'imposition reçu en 2022)
(Revenu fiscal de référence 2021 – abattement forfaitaire*)
QF = Nombre de parts fiscales du foyer

MONTANT (QF) DETERMINE VOTRE TRANCHE

Tranche 1 : inférieur ou égal à 17 000€
Tranche 2 : entre 17 001 et 23 500 €
Tranche 3 : entre 23 501 et 32 500 €
Tranche 4 : entre 32 501 et 62 000 €
Tranche 5 : supérieur à 62 000 €

(*) Abattement forfaitaire = un montant égal pour tous, pour une prise en compte des coûts fixes d'un foyer (montant pris en compte pour 2023 : 17 000 euros).

CONTACTS !

cgt-fapt.lbp@labanquepostale.fr
Marc ALPHONSE